

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 3 juillet 2009

ABATTOIR DÉPARTEMENTAL AIDE FINANCIÈRE AU DÉFICIT D'EXPLOITATION 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le Code Rural, le Code de l'Environnement et le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 65-543 du 8 juillet 1965 sur la modernisation du marché de la viande,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1194 du 29 avril 2005 portant autorisation au Président du Conseil Général du Haut-Rhin d'exploiter une installation d'abattage et de découpe de viandes de boucherie à Cernay,
- VU la délibération n° 2008/I-6^{ème}/07 des 14 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 Agriculture,
- VU l'avenant numéro 1 au contrat de délégation de service public liant le Département à la société d'exploitation de l'abattoir de CERNAY,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'accorder une aide départementale de 63 658 € à la société d'exploitation de l'abattoir de CERNAY afin de couvrir à hauteur de cinquante pour cent le déficit d'exploitation de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, en application de l'article 3.2 de l'avenant numéro 1 à la convention de Délégation de Service Public abrogé à fin 2008. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 67 – nature 6745 – fonction 928.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions